L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 24 AOUT 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 24 AOUT.

VENTE A L'ENCAN DE CE JOUR.

... Stern & Co. au No 63 de la rue de la ... bottes, souliers et brodequins.

... Voir l'annonce d'encan de D. ... & Son.

Le général Howard et les Nez-Percés.

... de la guerre de sécession, le ... tical trouvant que la désorganisa ... avail n'était pas assez complète ... Etats du Sud, imagina la mis ... institution du Bureau des Affran ... sait comment l'annexe de ce ... la caisse d'épargnes des affran ... alléger les pauvres émancipés du ... leurs économies. Quant au bu ... même, nous avons vu comment ... tionné en Louisiane sous la di ... du très révérend Conway.

... gents parcourisent les campagnes ... à déserter les habitations par le ... le bureau fournissait ensuite, ... avant $15 de prime par tête, des tra ... aux planteurs en quête de bras ... chine les engagés arrivaient là à ... fin, qu'ils disparaissaient de ... comme de véritables conscrits ... pour aller toucher une non ... me d'engagement.

... comprit que pour faire la belle be ... étaient chargés les agents du ... on ne se montrait pas bien sévè ... sur le choix de ces agents.

... à la Nouvelle-Orléans, que ... ns de ces agents, pour occuper ... n'imaginerait rien de mieux ... réaliser la nuit les résidences du ... district. La police finit par ... qui étaient les hardis voleurs, ... rêtés un des principaux agents du ... tandis qu'on de ses collègues se ... à Mobile. Un peu plus tard, on ... ces deux messieurs membres ... législature de Warmoth. Le pre ... lui qu'il avait passé cinq mois en ... devenait chairman du comité de ... l'autre était tué, on ne sait par ... janvier 1872, pendant la guerre ... Warmoth.

... avons rappelé ces épisodes pour ... qu'étaient et le Bureau et ses ...

A la tête du Bureau, à Washing ... avait placé un de ces officiers ... ambre, comme il y en avait tant ... armée fédérale ; c'était le général ...

... fait qu'au bout de plusieurs an ... secondales que le Bureau des af ... fant aboli. Nous doutons qu'on ... attribuer aucun bien accompli ... au mal qu'il a fait, il est incal ...

... avait en une justice, le général ... fait dû rendre compte des mé ... commis dans son administration. ... un pouvoir ne se souciait pas de ... ses créatures, la besogne eût ... criminable. Howard rentra dans ... rangs de l'armée régulière, dont ... tes loin de faire le plus bel orne ... Comment a-t-il été choisi pour di ... expédition contre les Indiens Nez ... C'est là un mystère que nous ne ... iquons pas.

... terrible leçon infligée aux ... libérales par Sitting Bull et le ... encore frais du massacre de ... de ses 300 braves, il semble que ... précautions eussent dû être ... pour éviter un nouveau désastre ... tête humiliant pour l'armée des ... Un devait, d'une part, ... d'expédition qu'avec des ... suffisantes pour assurer la soumis ... révoltés, et, de l'autre, le com ... de cette expédition ne devait ... qu'à un officier capable et ... expérience de la guerre indienne. ... de l'ex-président du bureau ... chis a eu, comme il fallait s'y ... de tristes conséquences. Une ... ses forces sous le colonel Gibbon, ... la moitié de son effectif. Cela ... suffire pour faire rappeler le com ... de l'expédition ; mais le secré ... la guerre paraît avoir des idées ... res sur la conduite des expédi ... ennes.

... l'échec de Gibbon, le général ... envoyé des dépêches pompeu ... poursuite acharnée qu'il était ... diriger contre les Indiens. Il a fini ... atteindre, probablement sans le ... et a perdu quelques hommes ... escarmouche. Dans la nuit ... a suivi cette rencontre, Joseph ... arrêtés à peau rouge ont enlevé à ... chevaux, puis lui ont brûlé ... se, le laissant libre de recom ... poursuite à pied ou sans che ... rechange. Les volontaires de ... députés, sont retournés chez ... départ à pied.

... cette expédition commencée par ... sanglante, menace de se ter ... une honteuse et ridicule re ...

... temps que le président Hayes ... chapitre à sa politique, celui de ... du service militaire. Les of ... calibre de Howard doivent être ... ement renvoyés, et si une nou ... édition est organisée contre les ... il faut rendre le commandant du ... ment, Sheridan et, le commandant ... Sherman, responsables des ré ... qu'elle aura, mais en leur fournis ... d'hommes pour la mener à ... et en leur donnant carte blan ... le choix des officiers et pour la ... de la guerre.

LOUISIANE.

... sions dans le *Courrier des Opelou* ...

... sec que nous avons depuis ... mes, à subitement arrêté l'écle ... chenilles partout elles avaient ... apparition dans notre paroisse. ... qu'elles n'avaient pas encore ... dommages considérables, mais ... de pluviaux, elles avaient fait ... aujourd'hui, les craintes dispa ... les cotonniers ont de nouveau ... belle récolte. Nous n'avons ... entendu dire que l'on sit ... la cueillette généralement ... ces fort en arrière des ani ... précédentes; mais la sécheresse et ... vente du nord aidant, l'opéra ... sera hâtée.

... le comté des Opelousas se com ... la paroisse St. Landry seule ... cette paroisse comprenait, en ... paroisse telle qu'elle est aujour ... paroisse Calcasieu telle qu'elle ... ment, presque toute la paroisse ... et une partie de la paroisse ... à l'est extraite, en 1871 en 1872, ... Calcasieu, Rapides et Sa ...

... donc, la paroisse St. Landry ... environ 200 townships, qui me ... million deux cent mille acres ... ces bornes de la paroisse St. ... comté des Opelousas) étaient lim ... des Rapides, au sud, le ... Mexique, à l'est le comté de la ... supérieur et le comté de Calcasieu ... l'ouest. Du Nord au Sud, ... 84 milles (à vol d'oiseau, ça ... dire), et de l'Est à l'Ouest, 120 ... le territoire de la paroisse St. ... comprenait environ un quart de ... ouest du Mississipi, et près d'un ... de tout l'Etat, si il y a aujour ... paroisses dans l'Etat, si nous ne ... impons pas.

... St. Landry contient aujour ... de huit mille votants ; elle en ... presque le double d'aucune autre ... excepté celle d'Orléans. Son ... est presque celui de Calcasieu ... la plus grande paroisse, et ... compte cependant que 1,500 à 1,800 ...

... Landry possède donc encore un ter ... immenses, entièrement exempt de ... des hautes eaux, riche presque ... rain partout en toute saison ; un ... qui invite par ses belles prairies, ... ses forêts et ses nombreux et ma ... cours d'eau. l'émigrant indus ... dans ses immenses limites ; et ce ... nous ne les voyons pas arriver.

... avons déjà dit ce qui, en grande ... empêche cette immigration tant à ... et nous le répéterons en peu de ... c'est que ceux qui possèdent des ... de terres hantent habituellement ... villes qu'ils rencontrent un a ... et c'est que notre population ... pas comme elle devrait le faire ... et industrieux agriculteurs ... pour travailler, vivre et ... parmi nous.

LES CANDIDATURES EN FRANCE.

Nous empruntons au *Figaro* les informations suivantes en lui laissant la responsabilité de ses appréciations sur les chances des candidats.

Lyon, 1er août.—On parle, pour la même circonscription—qui a eu pour représentant M. Andrieux—du marquis de Fenoye, conseiller général.

On ne pourra pas exploiter contre M. de Fenoye son titre de marquis, car il est aussi un industriel. Il a créé, à Sainte-Foy-l'Argentière, une fabrique de produits céramiques qui a admirablement réussi. Cette situation donne à M. de Fenoye, avec son titre de grand propriétaire, une sérieuse influence. Il serait, du reste, apprécié par l'administration.

Cette candidature, paraît-il, ne laisserait pas une d'inquiéter M. Andrieux, car il était à Paris, et, à la première nouvelle, il s'est empressé d'annoncer son prochain retour.

Barouche (Haute-Loire) 2 août.—M. le baron de Fréycinet, membre de centre droit à l'Assemblée nationale, pose définitivement sa candidature dans notre arrondissement contre M. Jules Maigne, député sortant.

Vous connaissez M. Jules Maigne : c'est un vieillir barbé de la révolution. En 1848 il était représentant du peuple. Moins leste que Ledru-Rollin, il fut pincé au Conservatoire des Arts et Métiers, condamné par la Cour de Bourges à la détention perpétuelle.

Nous voulons échapper cette fois à la servitude du suffrage universel dans tous les cantons ; les conscripteurs sillonent. L'élection de M. de Fréycinet est assurée.

PERIGUEUX, 2 août.—De que ce vous avais fait présenter en vous adressant le tableau des candidatures dans la Dordogne ...

M. Alfred Maurel, fils du sénateur, cédant à des pressantes sollicitations, se présente définitivement dans la 2e circonscription de l'Est gauche, qui était représentée à la défunte Chambre, par M. Reynaud, conservateur, homme de mérite. MM. Alfred Maurel et Reynaud sont tous les deux des plus populaires dans l'arrondissement.

Vous voyez que nous ne souffrons pas ici de la pénurie de candidats de valeur qui pourrait se faire quelque chose sentir dans d'autres départements.

—Dans la 1re circ. de Bergerac, M. Emmanuel de Los, ont appartient par sa femme à une famille bonapartiste, se présente contre le docteur Garrigat, député sortant, membre de la gauche. M. Emmanuel de Los a été commandant d'un bataillon de mobiles de la Dordogne pendant la guerre, s'est distingué par sa bravoure, et il est assuré de voir tous ses anciens soldats voter pour lui.

—Versailles, 3 août.—Je suis en mesure de vous indiquer les noms des candidats qui seront patronnés par le gouvernement en Seine-et-Oise. La liste en a été arrêtée hier au conseil des ministres.

Versailles (1re circ.). M. Duverdin, ancien maire de Maisons-Laffitte, rédacteur en chef de la *Gazette des Tribunaux*.

(2e circ.). M. Gauthier, propriétaire à Versailles.

(3e circ.). M. Barbe, grand agriculteur à la Ménagerie.

Pontoise (1re circ.). M. Albert Dehaynin, ancien conseiller municipal de Paris.

(2e circ.). M. Brincart, secrétaire d'ambassade, opposé au farouche Langlois.

Rambouillet. M. le duc de Padoue.

Albi, 4 août.—Dans notre arrondissement, M. le baron Gorsse, ancien député au corps législatif, se présente avec le patronage du gouvernement contre M. Cavalié, député sortant, membre de la gauche. Aux élections de 1876, M. le baron Gorsse a eu contre son adversaire une imposante majorité.

Les conservateurs ont cette fois l'espoir le plus fondé de voir élire le baron Gorsse, leur candidat.

Le Mans, 4 août.—Le département de la Sarthe étant représenté à la défunte Chambre par trois radicaux, les citoyens Rubillard, Galpin, Lemonnier, et par trois conservateurs, MM. Hamtjens, comte de la Rochefoucauld duc de Bissaccia, et le comte de Perrochel.

M. le duc de Bisaccia et M. le comte de Perrochel, patronnés par le gouvernement, sont assurés de leur réélection dans les deux circonscriptions de l'arrondissement de Mamers.

M. Hamtjens sera aussi réconnu sans parti dans la 3e circonscription du Mans.

Dans l'arrondissement de La Flèche, M. le comte Henri de Juigné, gendre du marquis de Talhouët, déposséda de son siége à l'Assemblée nationale par le citoyen Gaipin, à quelques voix de majorité seulement, revendra à la Chambre. Les conservateurs marchent très unis dans la Sarthe. Le gouvernement, d'un autre côté, s'est montré énergique et a révoqué M. Rubillard, maire du Mans ; M. Galpin, maire de Pontvallain, et M. Lemonnier, maire de Château-du-loir.

Charleville, 4 août.—Mouvement électoral dans les Ardennes.

Circ. de Mézières-Charleville.—Les conservateurs sont résolus à porter leurs suffrages sur M. Riché, ancien président de section au Conseil d'Etat sous l'Empire, contre M. Gailly, député sortant, centre gauche.

Rethel.—M. Crampon, consul en nonactivité, conservateur énergique, se présente contre M. Dramel, ancien député, centre gauche.

Rocroi—M. Vidal de Lery, ancien sous-préfet conservateur, pose sa candidature contre M. Neveux, député sortant, centre gauche.

Sedan—M. Auguste Robert, plusieurs fois président du tribunal de commerce, grand industriel, se présente contre M. Philippoteaux, centre gauche.

Vouziers—Le baron de Ladoucette, député sortant, membre de la droite, aura pour concurrent M. Péronne, notaire à Grandpré, radical on a peu près. Cette candidature a été posée la semaine dernière, à Vouziers, dans une réunion privée d'une cinquantaine d'électeurs.

—Caen, 5 août—La liste des candidats du Gouvernement dans le Calvados, communiquée par la préfecture, est la suivante :

Caen (1re cir). Le général de Vendeuve, légitimiste ;

(2e circ.). M. Delacour, orléaniste ;

(3e circ.). M. Le Provost de Launay, bonapartiste.

Falaise. Duc d'Harcourt, orléaniste ;

Lisieux. Comte Colbert ;

Pont l'Evêque. M. Flandin ;

Vire. M. Lebaudy.

Les trois derniers candidats sont bonapartistes.

—Auxerre, 5 août.—La lutte est très ardente dans l'Yonne qui est, comme vous le savez, une des citadelles du radicalisme.

Auxerre, (1ère circonscription) ; M. Leper, vice président de la Chambre, un ancien, a pour concurrent Me Remacle, un des premiers avocats du barreau d'Auxerre, homme très distingué, qui a plaidé récemment pour la veuve Saint-Leon (l'affaire de Saint-Léger, pour ceux qui se sont le ministre Simon). L'honorable M. Remacle est monarchiste.

2e circ. : M. Paul Bert, ancien radical que le petit père Lepère, sera supplanté par M. Tarbé des Sablons, préfet de l'Yonne sous l'Empire, qui a laissé des meilleurs souvenirs dans le département.

Sens. Mr Guichard, député sortant, un 363, aura pour concurrent l'honorable M. Provent, monarchiste, ancien maire de Sens, connu et estimé de tout le département.

Avallon. Le citoyen Mathé, maire radical d'Avallon, déjà battu en 1876 par M. Garnier, bonapartiste, député sortant, aura au devant d'un nouvel échec.

Tonnerre. Martenot, également député de l'Appel au peuple, sera vigoureusement contre le citoyen Rathier, radical, ancien membre de l'Assemblée nationale, battu en 1876.

Joigny. Les conservateurs de toutes nuances de l'arrondissement opposent au citoyen Dethou, député sortant, l'ombre de Madier de Montjau, le très sérieux candidatire de M. Bénard, président du tribunal de commerce, monarchiste, l'un des hommes les plus considérés du pays.

—Laval, 4 août.—Dans notre arrondissement les conservateurs opposeront à M. Souchu-Lerviniere, député sortant, membre de la gauche, l'excellente candidature de M. Gautier de Vaucenay.

A Château Gontier, M. Ancel, député sortant, membre de la droite, battra très facilement M. Fourrier ou M. Duboys Fresney, fils du sénateur républicain.

A Mayenne, M. Boullier de Branche, membre de la droite à l'Assemblée nationale, sera le concurrent redoutable de M. Renault Morlière, député sortant, centre gauche.

On parle aussi quelque peu d'une candidature qui ne rencontrerait aucune sympathie, celle de M. Le Ray, maintenant duc d'Abrantès, depuis qu'il a épousé une petite-fille ou petite-nièce de Junot. Pour être fixé sur M. Le Ray, il suffit de lire sa brochure : Lettre à un maire de la Mayenne.

On y trouve des phrases comme celle-ci : "La restauration des Bourbons, c'est la guerre.

"Le gouvernement s'est demandé si la République était assez forte pour faire face au péril social qui nous menace encore : le Drapeau blanc et le Drapeau rouge."

—Les résultats de la moisson, en Autriche-Hongrie, dépassent les espérances. La récolte du froment et du seigle égale celle de 1867. On estime que l'Autriche-Hongrie exportera cette année pour 500,000,000 de florins de céréales.

Jos. B. HUBBARD.—Si l'on veut le beaux et bons matelas, bien fabriqués, et à bon marché il faut s'adresser à Jos. B. Hubbard au coin des rues Remparts et Perdido.

Chronique de la Ville.

Départs.

Partis hier soir par le chemin de Mobile :

Geo. Lockywood, Europe via New York, L. Hirsh, Christiansburg, E. Morris, Kamouraska, Jacob Guerre, Mexico ; pour New York, W. R. McKowen, New York, D. W. Batton, St. Paul, Robt. Dell et C. J. Roberts, Memphis, R. B. Poe, pour Jacksonville, Fla., L. K. Baehr et femme, Cincinnati, E. Y. Huger et J. A. Dix, Pittsburg, R. Kelmel, Selma, Chas. B. Keep, New York, James Ketchum, Cincinnati, P. Dodridge et femme, Miss Mary Fullerton et Miss Ella Jordan, Philadelphie, Auguste Neyrey, J. Edmund Mesilly, New York, Jessie S. Flower, Wankesha, Mme R. Glover et sa famille, Louisville, David Syme, New York, E. C. Lawrence, Boston, James Ryan, Washington, Mme F. M. Hereford, pour l'Est, W. H. Locke, New York.

J. M. Westcoat, agent du Southern Express Company, et sa femme, pour New York.

Un sauteur accidentellement en ville.

La compagnie du chemin de fer de Carrollton avait, il y a quelque vingt ans, construit un chemin de fer entre cette petite ville et le Lac, chemin connu sous le nom de Jefferson et Lac. L'établissement ne put tenir devant l'action de la banque qui de Fonteneau, qui obtint des Cours une décision la reconnaissant en possession du droit exclusif d'établir et d'exploiter une voie ferrée entre la Nouvelle-Orléans et le Lac. Plus tard la compagnie de Carrollton prétend qu'elle est la maîtresse du terrain et que la ville n'avait pas le droit d'y faire creuser un canal de desséchement sans en avoir obtenu l'autorisation.

En conséquence, voulant rentrer en possession de ce terrain qui n'a pas moins de trois milles de long sur deux arpents de large, elle a signifié à la Ville de faire combler le canal, et ajoute qu'elle ne veut prendre le terrain en aucune façon ; ce qui indiquerait qu'elle veut aussi avoir son chemin de fer sur lui ou faire la continuation de la ligne actuelle sans augmentation de prix pour les voyageurs. Ainsi, les voyageurs en montant dans les chars de la rue Baronne pourraient, lorsque bon leur semblerait, aller au Lac pour 10 cents.

La question est de savoir si le passage, qui avait été concédé à la Compagnie pour construire le chemin de Jefferson et Lac constitue un droit de propriété en sa faveur, et si elle n'a pas été évincée de ce droit par l'opposition de la Compagnie de Fonteneau à l'établissement et à l'exploitation de l'ancienne voie de Jefferson. M. Bright, avocat de la demande, paraît être sûr de son fait, et il a déjà rédigé sa pétition pour commencer une procédure.

Affaire du Bayou Tone.

Hier matin, plusieurs citoyens intéressés à la navigation de la Rivière Rouge se sont rendus auprès du gouv. Nicholls pour lui dire qu'ils avaient pris des arrangements pour faire commencer immédiatement les travaux au Bayou Tone, et aussi pour faire exécuter des travaux de dragage au confluent de la Rivière Rouge. Ils ont l'intention de faire attacher une drague à un steamer, moyen infiniment plus prompt que de remorquer sur les lieux un des bateaux dragueurs de la ville, bateaux qu'on représente comme étant dans un mauvais état.

Le chemin de fer de fret.

Quelques uns de nos administrateurs de ville ont visité hier les travaux qu'on fait en ce moment pour l'établissement du chemin de fer de fret le long de la levée. Ces travaux progressent rapidement et vont déjà jusqu'à la rue des Religieuses en bloc au-dessous de la rue St Marie. La voie est substantiellement construite, les matériaux employés sont de première classe. Les entrepreneurs comptent, si le temps est favorable, pousser le chemin jusqu'à l'élévateur, d'ici à trois semaines. Ils détournent les deux rues du chemin "Crescent City" en faisant un double détour en forme de la lettre S, ce qui obviera à la nécessité de traverser plus d'une fois le chemin mentionné.

Une fausse rédaction de $200.

Ce n'était pas un notaire, mais un avocat qui avait écrit le testament d'un malade attaqué de la petite vérole. Ainsi la loi qui tarife les émoluments des notaires n'était pas applicable à la rédaction que nous avons indiquée. En conséquence le juge Tissot a sanctionné le compte par la raison qu'il était justifié par le danger que courait le rédacteur dans la chambre du malade.

La salle de police au Nouveau Lac.

Le voyer a achevé le plan de la salle de police que doit construire la compagnie du chemin de la rue du Canal au Nouveau Lac. La bâtisse contiendra un bureau, trois cellules, des corridors en coupant à angles droits, le tout fort spacié et aéré. On dit qu'elle sera la plus jolie station de la ville. Mais sera-t-elle solide ? voilà le principal.

Incendie.

Hier matin, vers 2 heures, le feu a pris dans une cuisine attachée à une double maison de bois rue St. Bernad, entre les rues Force et Libérale, appartenant à Mr. Geo. Bick et occupée par Mme Francis Hill. Les flammes, en s'étendant rapidement, ont gagné la maison principale qui a été entièrement détruite.

Perte $1900, couverte pleinement par l'assurance.

Herbe pour rien.

On nous rapporte que les autorités de la ville offre pour rien l'herbe qui couvre la place Lafayette à quiconque voudra la faucher immédiatement.

Nous croyons qu'on ne trouvera personne pour enlever cette herbe à moins que le travail ne soit payé, attendu que c'est de l'herbe à coco qu'aucun animal ne peut manger quand elle est haute et forte comme elle l'est toujours en cette saison. On peut en dire autant de l'herbe de la place de Tivoli, mais non de la place Colysée qui offre maintenant aux faucheurs un foin, un vrai foin, un foin magnifique. Nous conseillons donc aux autorités de vendre immédiatement ce privilège est accordé à ceux qui voudront couper l'herbe de la place Colysée, et la place sera bientôt tondue.

Une vente inutile à la Douane.

On parle beaucoup du déménagement de l'assistant-trésorier de l'Hôtel de la Monnaie à son nouveau local préparé à la Douane. Il paraît que l'architecte en chef des Etats-Unis avait construit pour la branche du Trésor établie à la Nouvelle-Orléans, un magnifique caveau avec fond d'acier et portes de telle ce qui peut rendre réduit pareil à l'épreuve du feu, et que, l'œuvre achevée, l'assistant-trésorier avait été prévenu qu'il pouvait aller en prendre possession quand il voudrait au nom du gouvernement.

M. Flanders en instruisit le secrétaire du Trésor et il fut découvert alors que toute cette dépense était inutile, parce qu'elle était inutile, par la raison qu'un statut du Congrès, adopté en 1847, impose à tous les assistants-trésoriers l'obligation de tenir leurs bureaux à l'hôtel de la Monnaie.

Un lieu de résidence et un lieu d'exploitation.

Samedi dernier, un étranger nommé M Harris fut attiré dans un bouge de la rue Conti, près la rue des Remparts. Pendant qu'il était là, dit-il, une négresse très connue sous le nom de Marie Higginbotham et Marie Williams lui vola $140. Il fit sa déclaration au Bureau de Police et toute suite les officiers Pecora et McDonough furent mis en campagne pour découvrir la fameuse Maria. Après de longues recherches, ils finirent par apprendre que Maria logeait de l'homme qui tient un café au coin des rues Conti et Remparts, la chambre où Harris avait été volé mais que sa résidence était rue Tremé, près de la rue Conti.

Elle se servait de la chambre située dans le voisinage des Remparts pour attirer les étrangers et les voler, mais elle résidait dans la Tremé. Elle a été arrêtée par les officiers et reconnue par Harris, sa victime, mais elle a refusé de rendre l'argent. Un affidavit a été fait contre elle et elle a été traduite devant le juge Militenberger.

Etat sanitaire de la Nile-Orléans.

On verra par le tableau de mortalité que nous donnons ci après que la Nile-Orléans y occupe un rang des plus favorables et que des huit grandes villes américaines qui y figurent c'est la Nile-Orléans qui a fourni le chiffre le moins élevé, à l'exception de Cincinnati, le calcul étant fait sur une proportion de 1000 habitants :

Brooklyn, N. Y.	29,55
Cleveland, Ohio	23,88
Cincinnati, Ohio	17,84
Savannah, Ga	20,00
Baltimore, Md	33,54
Chicago, Ill	23,26
Boston, Mass	30,38
Nile-Orléans	23,05

La Nile Orléans tient encore une place plus enviable si l'on compare son chiffre de mortalité à celui des principales villes d'Europe, pour la première semaine de juillet, ainsi que cela résulte du relevé suivant :

Villes	Population	Mortalité.
Rome	276,099	29,4
Bologne	116,467	26,8
Milan	283,225	28,1
Gênes	169,559	23,6
Venise	129,786	26,3
Bruxelles	128,600	22,2
Londres	3,553,484	22,4
Paris	1,988,806	22,2
Berlin	1,013,760	38,4
Monaco	209,000	25,0
Vienne	714,548	28,9
Buda-Pesth	315,401	41,9
Naples	454,049	29,4

L'un bonne police est un bienfait.

Si sous l'administration radicale nous avons, en maintes circonstances, eu lieu de nous plaindre de l'inaction de la police et si nous l'avons signalée comme étant défectueuse, nous devons reconnaître que celle qui l'a remplacée est des plus efficaces. Elle a déjà mérité nos félicitations plus d'une fois pour les services qu'elle a rendus à la communauté en la délivrant des plus fameux bandits dont elle étaits affligée.

Nos lecteurs se rappelleront sans doute certaine vols commis il y a six mois environ, dans le Second District et dont plusieurs médecins avaient été les victimes. Hier, devant la Deuxième Cour Municipale s'ouvrait l'instruction préliminaire d'un procès qui se rattache à ces vols.

Un quidam nommé Von Sachs a comparu devant ce tribunal sous la grave inculpation d'avoir recélé des harnais volés au mois de février dernier, et appartenant aux médecins dont il est question plus haut.

Le juge après avoir écouté les témoins a chargé et à décharge, a envoyé le prévenu devant la 1ère Cour de District, lui accordant le cautionnement fournir du cautionnement jusqu'à la fixation du procès devant cette dernière Cour.

La loi est très sévère à l'endroit du recéleur, et le punit autant que le voleur lui-même ; aussi, si l'accusation qui pèse sur Von Sachs est prouvée, les portes de Pénitencier auront à s'ouvrir pour le laisser entrer.

Celui qui a été arrêté hier a révélé placer l'arrestation de Von Sachs est un limier de police de la Nouvelle-Orléans qui depuis quelque temps déjà, se montre infatigable.

Le Chef de la Police enjolé.

Le juge Ritter a lancé hier une injonction à l'adresse du chef de la police, lui ordonnant de prendre de former l'établissement de Kano de Mr Leclerc, No 40 rue St Louis.

Accidents.

Un individu nommé Augustus Geiger, et demeurant au No 1 rue Bienville, a été renversé par un cheval et blessé, midi, sortant du Quai Nos 8 de la rue Bourbon. Le coroner a donné un certificat de mort causée par apoplexie.

Hier matin, on apprenait que M. Jules Herbert est tombé accidentellement du bâteau à vapeur "Mary Ida" dans le fleuve, mais a été sauvé par des employés du bord.

Un jeune homme du nom de Camille De Gruy, montant un mulet hier après midi à cinq heures et demie, a fait une chûte au coin des rues Valence et Camp, et s'est rompu le bras gauche.

Bureau de Santé.

Le Bureau de Santé a siégé hier soir.

Le Dr. Choppin, président, les Drs. Taney, Jones, Loeber, MM. Nott et Hardee étaient présents.

Mr. Hardee a annoncé qu'il présentera, à la prochaine séance, un rapport sur l'état des rues et des débarquadères.

Le Dr. Choppin a proposé d'acheter, du vaccin, du Dr Zylva, le vaccin nécessaire au lieu de le faire venir de St. Louis ou de Boston. Le Dr Taney a dit qu'il serait préférable de l'assurer, auparavant, que la qualité de ce vaccin. Le Dr Jones a exprimé l'opinion qu'il vaudrait mieux attendre l'effet du vaccin. Le Bureau a partagé l'opinion du Dr Jones, et la décision a été remise à la prochaine séance.

Le secrétaire a lu la lettre suivante :

Bureau de N. O. Sanitary and Excavating Company,
Nouvelle Orléans, 21 août 1877.

A l'honorable Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de déposer, dans l'Etat, comprise dans l'Avenue Jackson, le sciure provenant de la Perdido et Bagnon, le contenu des latrines des lieux d'aisance, afin d'en faire des engrais.

Je suis avec respect, votre obéissant serviteur, J. LANGLES,

Président de la Compagnie.

Mr Nott a dit que le Bureau ne devait pas accorder la permission sans avoir constaté que cela ne donnera pas lieu à une "nuisance". Le Dr Choppin a répondu que la compagnie serait forcée de se conformer aux règlements que le Bureau jugerait convenable de compléter pour protéger la salubrité publique. — Mr Hardee a demandé que le président fût chargé d'examiner l'emplacement que désigne la compagnie et de s'assurer s'il est assez éloigné de la ville. — Mr Nott a fait observer que les voisins pourraient plus tard se plaindre de la présence de la fabrique. — Le Dr Choppin a répondu que l'autorisation serait accordée à la compagnie à la condition qu'elle ne serait retirée du moment que la fabrique deviendrait une "nuisance". La proposition de Mr Hardee a été adoptée.

Le Dr Choppin a annoncé au Bureau qu'il y a pas de cas de fièvre jaune à la Nile Orléans et que le nombre de cas de petite vérole a beaucoup diminué.

Le Bureau s'est ajourné à jeudi prochain.

TEMPÉRATURE, 23 août 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	26	26
Midi	86	30
3 P.M.	92	34
6 P.M.	87	31

M. THIERS A STORS.—On lit dans la *Patrie* :

Nous avons annoncé que M. Thiers assisterait, hier, à un déjeuner offert, au château de Stors, par M. Cheuvreux, aux sénateurs et anciens députés radicaux de Seine-et-Oise. Le Tribunal de Pontoise était venu présenter, par l'ancien président, M. Senard, aux électeurs de l'arrondissement de Pontoise et de préparer une ovation à M. Thiers.

Ce double but a été atteint. Le *Journal des Débats* nous donne un récit pompeux des fêtes qui se sont accomplies à Stors. Le rédacteur du *Moniteur de la place Saint-Georges* accorde sa lyre sur le mode mineur et termine son dithyrambe sur le mode pindaresque.

La mise en scène a été admirablement réglée, et nous félicitons l'intendant de M. Cheuvreux et M. Cheuvreux lui-même.

M. Thiers, qui devait, au dire des radicaux, prononcer un discours manifeste, a reculé encore une fois.

M. Thiers s'est donc contenté de présenter M. Senard aux électeurs, en quelques paroles, dont nous ne retiendrons que celles ci :

Nous avons quelque fois différé d'opinion sur la forme de gouvernement qui convenait à la France ; je crois, comme M. Senard, qu'aujourd'hui la République seule est possible, et je l'ai reconnu le jour où j'ai dit : Messieurs les républicains modérés, je suis vôtre ; c'est à vous qui êtes presque tout d'une génération plus jeune, qu'il appartient de soutenir cette cause qui nous est commune.

Voilà en quels termes la "Gazette de France" parle de M. Senard.

M. Senard appartient à ce groupe de bourgeois révolutionnaires qui renversèrent les gouvernements du roi Louis-Philippe et Napoléon III, et qui, en 1848, avaient proclamé la République, un moment après, fusillant, canonnant au nom de *l'ordre* tous ceux qui osèrent faire avec eux la Révolution dont ils ont profité, et qui, tout en voulant, prendre tous les postes et s'attribuer de gros appointements.

On aurait pu croire que la tragédie sanglante des journées de Juin lui avait appris à rétrocéder les radicaux ; les hommes comme M. Senard ne se corrigent pas : renverseurs de gouvernements ils ont été et resteront.

M. Thiers, M. Senard, M. Crémieux, M. Renouard, sont, en 1877, avec la tête blanche et les jambes cassées, ce qu'ils étaient jeunes : ambitieux et ardents à la curée des hautes fonctions qu'ils obtiennent en un jour par une Révolution qui coûte la vie à des milliers d'Français et des milliards à l'épargne nationale.

LES EMPOISONNEMENTS PAR LE PLOMB.—On avait constaté, ces temps derniers, à Paris, dans le quartier du parc Monceaux, une sorte d'épidémie, dont les symptômes déroutaient la sagacité des plus habiles médecins.

Seize victimes de cette étrange maladie furent transportées à l'hospice Beaujon et données aux soins du docteur Ducomp. Il analysa en quelque sorte ces malades, et après les plus minutieuses investigations, il finit par découvrir qu'ils avaient tout simplement subi un commencement d'intoxication par le plomb.

Dans le rapport très intéressant qu'il a fait de ses recherches, le jeune docteur, après avoir montré le plomb arrivé jusque dans les gencives de ses sujets, indique son point de départ, son itinéraire et les lieux d'où ces stations qu'il a faites en route.

Ce plomb est parti de l'avenue de l'Opéra et du boulevard Saint-Germain sous forme de peinture attachée aux portes, fenêtres et volets des démolition. Il est arrivé (première station) chez un marchand de vieux matériaux, qui a transformé en marqueur les pièces anciennes, vingt fois peintes et repeintes, qui n'étaient plus susceptibles d'être utilisées.

Un boulanger est venu acheter ces marqueurs, et n'y voyant pas de mal, s'en est servi pour chauffer son four.

Le feu a détruit le bois et le vérase, mais celle-ci a laissé derrière elle (deuxième station) un oxyde toxique, qui s'est ensuite attaché au pain, et est sorti avec lui du four pour passer dans la boutique (troisième station). Là il a commis un premier méfait.

Les porteurs et porteuses employés à brosser le pain en ont détaché une partie de la poussière toxique, là l'ont absorbée en respirant. Aussi ont-ils été de tous les premiers et les plus gravement atteints. Le plomb s'est ensuite dispersé dans le quartier et a fait une quatrième et dernière station sur la table des individus empoisonnés.

Quant au reste,

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane, PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session Extraordinaire.

No 131. LOI

Pour créer des Cours de Recorder dans la ville de la Nouvelle Orléans, pour pourvoir à la nomination et à l'élection des Recorders, pour déterminer leur juridiction, leurs conditions d'éligibilité et leurs pouvoirs, pour abroger un acte intitulé : "Acte établissant quatre cours municipales dans la ville de la Nouvelle-Orléans, définissant leur juridiction, désignant les officiers des dites cours, abrogeant toutes les lois relatives aux Cours de Recorders, et pourvoyant au transfert des archives des Cours de Recorders aux dites Cours Municipales, et pour d'autres objets," approuvé le dix-sept mai mil huit cent soixante treize ; et pour abolir la Cinquième Cour Municipale du septième district de la Nouvelle-Orléans ; pour pourvoir au transfert des titres et archives de la dite cour ; pour fixer la rétribution à payer au juge et au constable de la Septième Cour de Justice par la ville de la Nouvelle-Orléans au lieu des frais, honoraires et dépenses dans les affaires criminelles relevant de la dite cour ; pour abroger, toutes les lois et parties de lois contraires au présent acte.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent : Qu'il sera établi dans la ville de la Nouvelle Orléans deux Cours de Recorder, sous le nom de Première et de Seconde Cour de Recorder de la Nouvelle Orléans. La Première Cour de Recorder exercera sa juridiction dans la circonscription formant le premier district de la Nouvelle Orléans ; la Seconde Cour de Recorder exercera la sienne dans la circonscription formant le second, le troisième et le cinquième districts de la dite ville.

Sec. 2.—Décrètent de plus : Que le gouverneur, dans les dix jours qui suivront la promulgation de cette loi, nommera, avec le conseil et le consentement du Sénat, deux personnes aptes à remplir les fonctions de recorders des dites cours, lesquelles continueront à les exercer jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et reconnus. Le recorder élire de la sorte devra connaître le droit et, à l'époque de l'élection, l'avoir exercé au barreau depuis au moins deux ans.

Sec. 4—Décrètent de plus : Que les dites cours recevront chacun un traitement de trois mille dollars par an, payés par quarts, et que le droit d'avoir un greffier à cinq cent cents dollars d'appointements par an, et quatre assistants-greffiers, dont l'un sera sténographe, à douze cents dollars d'appointements par an, et sténographe recevra, en outre des douze cents dollars de salaire annuel, comme ci-dessus, une autre somme de six cents dollars. Il devra prendre littéralement et écrit tous les témoignages dans toutes les affaires qui relèveront de la première cour de district ou de la cour criminelle supérieure de la paroisse d'Orléans, et faire d'après ses notes un rapport complet que certifiera le recorder et qui sera transmis à l'une ou l'autre des deux cours criminelles, selon le cas, pour l'usage de l'avocat général et de l'avocat de district. Les greffiers et assistants greffiers ci dessus seront nommés par les dits recorders, et leurs traitements, très plus haut, leur seront payés par la ville de la Nouvelle Orléans. Le conseil de la dite ville devra